

Publié dans *Simmel Studies*, 2000, 10, 2, pp. 169-178.

### **La loi individuelle: Une éthique nietzschéo-bergsonienne** **Frédéric Vandenberghe**

*“Non sens que la vie devrait devenir une oeuvre d’art. La vie a ses propres normes et ses propres exigences idéales, qui peuvent seulement se réaliser par confrontation avec et dans la forme de la vie et qui ne peuvent pas être empruntées à l’art, car celui-ci a, à son tour, ses propres normes et exigences idéales”* (Simmel, 1923a: 24).

Le problème de la liberté individuelle est au coeur de la pensée de Simmel comme elle est coeur de la pensée de Weber<sup>1</sup>. Être un individu incomparable, autonome et authentique, différent et se distinguant des autres, suivant sa propre “loi individuelle”<sup>2</sup>, voilà la vision “expressiviste” de l’homme idéal qu’on trouve chez Simmel<sup>3</sup>. Le sociologue allemand est certes influencé par l’idéal aristocratique de la noblesse d’âme (*Vornehmheit*) qu’on trouve chez Nietzsche et qui s’exprime dans l’impératif de Zarathustra: «Deviens, ce que tu es!» (*Werde, was du bist!*) (Nietzsche, 1980a: 219 et 1980b: 519 et 563)<sup>4</sup>, mais pour développer cette vision, il me semble qu’il ne s’appuie pas tant sur Nietzsche que sur Bergson. En effet, il suffit de lire attentivement le dernier chapitre de *Lebensanschauung*, ainsi que les chapitres de Kant consacrés à la *Critique de la raison pratique* pour voir que Simmel développe sa théorie romantique de la loi individuelle à partir d’une critique de l’impératif catégorique de Kant en transposant la critique vitaliste du concept de la théorie de la connaissance à l’éthique.

#### *Critique vitaliste de l’impératif catégorique*

Le principal défaut du concept est d’être général et abstrait<sup>5</sup>. Au lieu d’entrer dans la chose et de suivre de près les ondulations du réel, le concept tourne autour de la chose et l’approche de l’extérieur pour en extraire ou abstraire une propriété

générale que la chose a en commun avec d'autres choses. La chose étant ainsi analysée en fonction de ce qui n'est pas elle, ce qu'elle a d'unique ou de "non identique", ne peut qu'échapper au concept<sup>6</sup>, ce que Bergson exprime en utilisant l'image des cercles trop larges: «Les divers concepts que nous formons des propriétés d'une chose dessinent donc autour d'elle autant de cercles beaucoup plus larges, dont aucun ne s'applique sur elle exactement» (Bergson, 1985: 187).

*Mutatits mutandis*, la même critique s'applique aux théories morales et à celle de Kant en particulier<sup>7</sup>. L'impératif catégorique, dont la (première) formulation enjoit, comme on sait, l'acteur d'agir de telle façon que la maxime de sa volonté puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle (Kant, 1983a: A54/A57), impose de l'extérieur à l'acte individuel un critère général et abstrait. Subsumant, par un jugement déterminant, l'acte individuel sous la loi universelle, l'impératif catégorique vaut pour tout le monde, et donc pour personne.

Dans l'universalisme de la morale déontologique kantienne, Simmel voit la marque de l'intellectualisme abstrait et du rationalisme mécaniciste du siècle des Lumières<sup>8</sup>. Au lieu de chercher une loi morale individuelle seyant à un individu particulier et exprimant son individualité, Kant transpose la notion mécaniciste de loi des sciences naturelles au domaine de l'éthique et soumet l'action individuelle à une norme supra-individuelle et anonyme valide pour «l'humain en général», pour tous les hommes sans exception. Au lieu de «travailler sur mesure» et d'adapter la loi morale au cas singulier, Kant formule une loi morale générale à validité universelle, fabriquant, pour ainsi dire, «des vêtements de confection qui iront aussi bien à Pierre qu'à Paul parce qu'ils ne dessinent la forme d'aucun des deux» (Bergson, 1981: 48). Il en résulte une vision morale abstraite qui ne prend

pas en compte l'individu en tant que totalité concrète, mais le décompose en des actes soumis à une norme abstraite et extérieure.

*La vie comme fondement de l'éthique*

Bien que Simmel cherche à maintenir le moment universel de la normativité, il conteste l'opposition du général et du particulier, de l'universel et du singulier qu'on trouve chez Kant. Contre le sage de Königsberg, il insiste avec force sur ce fait que l'universalité ne doit pas forcément être une abstraction générale, flottant au-dessus du cas particulier et le subsumant sous elle, mais que, pour être concrète, elle doit plonger ses racines dans la vie de l'individu singulier et faire émerger sa propre norme de celle-ci. «La généralité de l'individu ne se trouve donc pas comme une abstraction au-dessus de ses actes, mais en dessous d'eux en tant qu'elle est leur racine» (Simmel, 1922a: 196). Autrement dit, la norme de l'action ne vient pas de l'extérieur, elle n'est pas fondée dans l'universalité abstraite de la loi, mais elle trouve ses fondements et ses racines dans la vie même, dans la totalité concrète qu'est la vie d'un individu.

Contre Kant, qui décompose la vie en une succession d'actes contingents et discontinus, mais avec Bergson, Simmel fait valoir l'unité et la continuité de la vie. Bien qu'à chaque moment, un seul acte fasse l'objet d'une décision éthique, il n'en reste pas moins que chaque acte fait partie d'une totalité et que c'est bien celle-ci qui fait l'objet d'un jugement. De même qu'une mélodie forme une continuité indivisible qui se poursuit du commencement à la fin et qui ne se laisse pas découper en notes distinctes, en autant «d'avant» et «d'après» qu'il nous plaît (Bergson, 1985: 166), de même notre vie ne se laisse pas décomposer en actes séparés, mais chaque acte détermine, et est déterminé par la totalité de la vie<sup>9</sup>.

Dès lors que «la vie entière est responsable pour chaque acte et que chaque acte est responsable pour la vie entière» (Simmel, 1922a: 237), c'est la personnalité de

l'auteur qui commet les actes plus que les actes qu'il commet qui font l'objet d'un jugement normatif. «Du principe que l'homme entier est productif dans chaque faire, il suit que l'acte singulier est normativement déterminé par l'homme entier - non pas par l'homme réel, mais par l'homme qui doit être, qui est aussi bien donné dans la vie individuelle que réelle. C'est d'elle, et non pas d'une conceptualisation transcendant la vie vers la généralité, que l'action doit créer son devoir être» (Simmel, 1922a: 214).

Seul Rembrandt a réussi l'exploit (Simmel, 1925). Totalement présent dans chaque expérience, il exprime son être idéal à chaque instant et dans chacune de ses oeuvres. Chaque tableau, chaque portrait contient déjà la totalité de son oeuvre, les oeuvres tardives récapitulant les oeuvres de jeunesse au même titre que celles-ci annoncent déjà celles-là.

#### *La vie comme œuvre d'art*

Pour Simmel, comme pour Kant (1983a) et Durkheim (1975) d'ailleurs, l'homme est un être double (*homo duplex*). Comme sa vie ne relève pas de la seule catégorie de l'existence, mais, parallèlement, de celle du devoir-être, il est le lieu où se croisent, de manière variable, réalités données et possibilités construites. Bien que le devoir-être (*das Sollen*) soit d'un ordre différent que l'être (*das Sein*) (Simmel, 1989a: 23-28; 1989b: 15-24), Simmel n'oppose cependant pas les deux ordres de la réalité, comme le fait Kant, mais conçoit le devoir-être comme une forme, appartenant au royaume des idées, à la fois transcendante et immanente à la vie. En tant que «plus-que-la vie» (*Mehr-als-Leben*), elle est transcendante à la vie, car elle formule une exigence idéale et objective pour le sujet, que celui-ci en soit conscient ou non, qu'il la réalise ou non; en tant que «plus-de-vie» (*Mehr Leben*), elle est immanente à la vie, car elle se fonde en elle et émerge d'elle<sup>10</sup>. L'éthique trouve ses racines dans la pulsion créatrice et les besoins pragmatiques

de la vie, mais, à l'instar des autres formes culturelles (la religion, la philosophie, la science, l'art, etc.), elle s'émancipe de ses origines vitales, devient autonome et finit par suivre ses propres lois objectives, elles-mêmes indépendantes et irréductibles aux lois psychologiques. D'un point de vue phénoménologique, tout se passe comme si le sujet, en se distanciant du monde pour réfléchir sur les maximes de son comportement, avait découvert un «troisième Reich» (Simmel, 1910: 103, 113, 119), au-delà ou en-deça de l'opposition entre le monde empirique et le monde transcendantal. En tant que lieu où l'universel et l'individuel se croisent et s'interpénètrent, ce monde des normes et des valeurs supra-individuelles, éternelles et transcendantes, constitue un espace proprement métaphysique où la vie s'actualise dans la transcendance et la transcendance s'individualise dans la vie. En visant "intentionnellement" les normes et les valeurs transcendantes, l'individu les actualise et se les approprie en leur donnant une coloration personnelle, transformant ainsi les normes et les valeurs universelles en normes et valeurs personnelles. Du fait que chaque vie est individuelle et particulière, qualitativement différente d'une autre vie, d'un autre sujet, Simmel conclut non seulement que chaque vie singulière a sa «vérité personnelle» (Simmel, 1923: 36-42), mais encore que chaque vie doit avoir une norme de validité qui lui est propre. Cette norme idéale, venant de la vie et lui prescrivant son sens, c'est précisément ce que Simmel appelle, en reprenant un mot de Schleiermacher, la «loi individuelle».

En opposant ainsi la loi individuelle à la loi universelle de Kant, Simmel introduit une dimension proprement esthétique dans l'éthique. Non pas qu'il rabatte l'éthique sur l'esthétique, comme le font, de nos jours, les immoralistes et les hédonistes, de Foucault et Deleuze à Baudrillard et Maffesoli, mais bien parce qu'il conçoit l'éthique d'après le modèle du jugement réfléchissant qu'on trouve

dans la *Critique du jugement* et non pas d'après le modèle du jugement déterminant de la *Critique de la raison pratique* de Kant<sup>11</sup>. En effet, plutôt que de déduire ce qu'il faut faire, dans un cas particulier, d'une norme universelle qui le subsume comme une loi scientifique subsume le cas particulier, Simmel conçoit la loi individuelle de façon telle que la loi universelle et le cas particulier soient donnés en même temps, donc de telle sorte que le cas individuel soit exemplaire et puisse prétendre à l'universalité – comme une œuvre d'art, « le sujet peut paraître à soi comme aux autres personnes comme quelque chose qui a une valeur objective » (Simmel, 1923b: 77). En reliant ainsi l'exemplarité et l'universalité, la normativité et l'expressivité, dans une éthique de l'authenticité, il soumet l'identité de l'individu au même critère qu'une œuvre d'art réussie. «Le seul critère véritablement artistique est une loi individuelle, surgissant de l'activité artistique elle-même et servant à l'évaluer uniquement d'après sa propre nécessité idéale. La prétention de l'art en tant que tel: être compris et évalué à partir de lui-même, en tant qu'art, et non pas à partir d'un critère qui lui est extérieur, se concentre ici sur l'œuvre d'art singulière» (Simmel, 1923a: 221)<sup>12</sup>.

### *Trouve le démon de ta vie*

Simmel concède qu'il n'est pas donné à chacun de réaliser sa loi individuelle. Ce n'est pas parce que la projection d'un moi idéal est inhérent à la vie de chacun que chacun réalise son projet d'autoréalisation authentique. S'inspirant de Nietzsche - et inspirant directement la formulation de «l'éthique de la responsabilité» de Weber -, Simmel estime que seuls les «virtuoses de l'éthique», seuls les «surhommes» ont la conscience et le courage de se réaliser à chaque instant et dans chaque acte. Les autres, les «derniers des hommes», pour parler comme Nietzsche, ne cherchent pas à devenir autre que ce qu'ils sont en suivant la ligne idéal de leur être, mais à devenir comme les autres. Au lieu d'être un

individu incomparable, différent et supérieur aux autres, l'homme moyen est comme les autres, aussi médiocre qu'eux et incapable de s'élever au-dessus de la masse.

D'après Simmel, l'homme ne se réalise pas sans choix conscient, sans décision de devenir ce qu'il est, de devenir ce qu'il peut être et ce qu'il doit être. Dans la mesure où cette décision n'est pas une décision qu'on prend un fois pour toutes, mais une décision existentielle qu'on prend à chaque instant, chaque décision comporte une responsabilité en ce qu'elle implique la totalité de la vie de l'individu. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le lien entre l'impératif wébérien: «trouve le démon qui tiens le fil de ta vie et obéis lui» (Weber, 1924: 555) et la théorie nietzschéenne du «retour éternel»: «Que répondrais-tu, se demande Simmel, si un jour un démon t'espionnant dans ta plus grande solitude te disait: 'Cette vie, telle que tu la vis et l'as vécue, tu devras la revivre encore une fois et un nombre incalculable de fois; et il n'y aura rien de neuf dans cela, car toutes les choses infimes et grandes de ta vie te reviendront dans le même ordre d'apparition et avec les mêmes conséquences. [...] Si chaque pensée devait avoir la force d'un ordre pour toi, cela te transformerait en ce que tu es et peut-être même que ça t'anéantirais, car la question des questions: 'Veux-tu ceci encore une fois et un nombre incalculable de fois?' pèserait de toute sa force sur ton action'''(Nietzsche, 1980b: 570)<sup>13</sup>.

En réinterprétant ainsi la théorie du retour éternel comme formulant un critère normatif pour juger chaque acte déterminé en termes des implications existentielles qu'il contient pour la vie entière, Simmel rapproche l'éthique décisionniste de Nietzsche du moralisme de Kant. Seulement, maintenant que ce n'est plus l'acte qui est soumis à l'impératif catégorique, mais la vie entière, puisque celle-ci est contenue dans chaque acte, l'impératif se doit d'être reformulé

ainsi: «Nous devons vivre à chaque instant comme si nous voulions nous développer en suivant la ligne de développement idéale qui va au-delà de la réalité momentanée de notre moi - nous devons donc vivre comme si nous vivions éternellement ainsi, c'est-à-dire comme s'il y avait un retour éternel»(Simmel, 1990: 327). Voilà, l'impératif du surhomme, humanisé, mais non pour autant démocratisé. Afin qu'il n'entre pas en conflit avec l'impératif catégorique, il faudrait, cependant, encore y ajouter explicitement que la loi individuelle de l'individu ne vaut que pour autant qu'elle ne contredise pas la loi individuelle de l'humanité, car si le devoir de l'homme de devenir ce qu'il est entre en conflit avec les droits de l'homme, la loi individuelle ne peut guère être dite «humaine». En substituant l'éthique des devoirs de Kant par une éthique de l'être, Simmel a certes esquissé une vision de l'homme comme être accompli, mais en absence d'un contenu déterminé, en absence d'un critère normatif transindividuel qui vaut pour tous, il a développé une éthique esthétique qui s'applique sans discrimination à tout le monde, le diable et le fasciste inclus – ce qui montre qu'il ne suffit pas d'avoir une bonne philosophie de la vie pour avoir une philosophie de la bonne vie.

---

<sup>1</sup> Cf. (Landmann, 1957 : v-xiii) et (Hennis, 1987 : chs. 1 et 2).

<sup>2</sup> Sur la théorie de la "loi individuelle", cf. (Simmel, 1910: ch. 4); (Simmel, 1918: chs. 9 et 10) et, surtout, (Simmel, 1922a: ch. 4).

<sup>3</sup> Sur "l'expressivisme", propre aux visions romantiques de l'homme, cf. (Taylor, 1975: ch. 1, spécialement pp. 11-29) et (Taylor, 1989: 368-390).

<sup>4</sup> Sur l'éthique aristocratique, cf. (Simmel, 1990: chs. 7 et 8); (Simmel, 1992: 115-129) ("Friedrich Nietzsche. Eine moralphilosophische Silhouette"); (Simmel, 1995: 57-63) ("Zum Verständnis Nietzsches"), ainsi que (Lichtblau, 1984: 231-281). Le petit article de Simmel intitulé "Werde was du bist" (Simmel, 1922b: 146-151) n'offre qu'une interprétation "national-décisionniste" de l'impératif expressiviste de Nietzsche.

<sup>5</sup> Pour une critique de la théorie aristotélicienne de l'abstraction conceptuelle, cf. (Cassirer, 1994: ch. 1).

<sup>6</sup> Sur la pensée de l'identité et la réification du non-identique, cf. (Adorno, 1998).

<sup>7</sup> La critique vitaliste du moralisme kantien est déjà présente, en pointillé, dans les dernières pages de l'*Einleitung in die Moralwissenschaft*.

<sup>8</sup> Cf. Simmel, 1918, conférences 1, 7 et 16.



<sup>9</sup> Pour une analyse de la dualité chez Simmel, comprise comme détermination réciproque par implication mutuelle des termes opposés, je me permets de renvoyer à mon livre sur Simmel. Cf. (Vandenbergh, 2001: ch. 2).

<sup>10</sup> Sur la distinction entre le “plus-de-vie” et le “plus-que-la-vie”, entre la force et la forme, l’anti-forme et l’anti-vie, cf. (Simmel, 1989b: 288) et (Simmel, 1918a: 20 ff.)

<sup>11</sup> Sur le “jugement réfléchissant” (*Reflexionsurteil*) chez Kant, cf. (Kant, 1983b: AXXV-XXVI); et chez Simmel, cf. (Ferrara, 1998: 60-69).

<sup>12</sup> Chez Pareyson, le maître d’Umberto Eco, on retrouve exactement la même idée: “L’oeuvre d’art n’a pas d’autre loi que sa propre loi. L’oeuvre d’art est individuelle dans sa singularité même: la règle ne vaut que pour un seul cas, mais c’est précisément en ceci qu’elle est universelle, dans le sens où c’est la seule et unique loi qui doit être suivie en la faisant” (cité par Ferrara, 1998: 68).

<sup>13</sup> On retrouve la même citation, mais évidemment sans référence, chez Simmel, notamment dans (Simmel, 1990: 319) et (Simmel, 1993: 44) (“Nietsche und Kant”).

## Bibliographie

**Adorno, T.W.**, 1998, *Negative Dialektik*, dans *Gesammelte Schriften*, Band 6, Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

**Bergson, H.**, 1981, *L’évolution créatrice*, Paris: P.U.F.

--- 1985, *La pensée et le mouvant. Essais et conférences*, Paris: P.U.F.

**Cassirer, E.**, 1994, *Substanzbegriff und Funktionsbegriff. Untersuchungen über die Grundfragen der Erkenntniskritik*, Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

**Durkheim, E.**, 1975, “Le problème religieux et la dualité de la nature humaine”, pp. 23-59, dans *Textes 2: Religion, morale et anomie*, Paris: Minuit.

**Ferrara, A.**, 1998, *Reflective Authenticity. Rethinking the Project of Modernity*, Londres: Routledge.

**Hennis, W.**, 1987, *Max Webers Fragestellung. Studien zur Biographie des Werkes*, Tübingen: Mohr.

**Landmann, M.**, 1957, « Einleitung », pp. v-xiii dans *Brücke und Tür*, Stuttgart : Koehler Verlag.

**Kant, I.**, 1983a, *Kritik der praktischen Vernunft*, dans *Werke*, Band 6, Darmstadt :Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

--- 1983b, *Kritik der Urteilskraft*, dans *Werke*, Band 8, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

**Lichtblau, K.**, 1984, “Das ‘Pathos der Distanz’. Präliminarien zur Nietzsche-Rezeption bei Georg Simmel”, pp. 231-281 dans Dahme, H.-J. et Rammstedt, O. (sous la dir. de): *Georg Simmel und die Moderne. Neue Interpretationen und Materialien*, Francfort sur le Main : Suhrkamp.

**Nietzsche, F.**, 1980a, *Menschliches, Allzumenschliches*, I dans *Sämtliche Werke*, Band 2, Berlin: DTV-de Gruyter.

--- 1980b, *Die fröhliche Wissenschaft*, dans *Sämtliche Werke*, Band 3, Berlin: DTV-de Gruyter.

**Simmel, G.**, 1910, *Hauptprobleme der Philosophie*, Leipzig: Göschen.

--- 1918, *Kant. Sechzehn Vorlesungen gehalten an der Berliner Universität*, Berlin: Duncker & Humblot.

--- 1922a, *Lebensanschauung. Vier metaphysische Kapitel*, Leipzig: Duncker & Humblot.

--- 1922b, *Zur Philosophie der Kunst. Philosophische und Kunstphilosophische Aufsätze*, Potsdam: Kiepenheuer Verlag.

--- 1923a, “Aus dem nachgelassenen Tagebuche”, dans *Fragmente und Aufsätze aus dem Nachlaß und Veröffentlichungen der letzten Jahre*, Munich: Drei Masken Verlag.

- 
- 1923b, "Allgemeine Einleitung. Werte des Goetheschen Lebens", pp. 36-42, dans *Goethes sämtliche Werke*, Berlin: Ullstein.
- 1925, *Rembrandt. Ein kunstphilosophischer Versuch*, Munich: K. Wolff Verlag.
- 1989a, *Philosophie des Geldes*, GSG 6, Francfort sur le Main: Suhrkamp.
- 1989b, *Einleitung in die Moralwissenschaft. Eine Kritik der ethischen Grundbegriffe*, Band 1, GSG 3, Francfort sur le Main: Suhrkamp.
- 1990, *Schopenhauer und Nietzsche*, Munich: Junius Verlag.
- 1991, *Einleitung in die Moralwissenschaft. Eine Kritik der ethischen Grundbegriffe*, Band 2, GSG 4, Francfort sur le Main: Suhrkamp.
- 1992, *Aufsätze und Abhandlungen 1894-1900*, GSG 5, Francfort sur le Main: Suhrkamp.
- 1993, *Das Individuum und die Freiheit*, Francfort sur le Main: Fisher.
- 1995, *Aufsätze und Abhandlungen 1901-1908*, Band 1, GSG 7, Francfort sur le Main: Suhrkamp.
- Taylor, C.**, 1975, *Hegel*, Cambridge: Cambridge University Press.
- 1989, *Sources of the Self. The Making of Modern Identity*, Cambridge, Ma.: Harvard University Press.
- Vandenberghé, F.**, 2001, *La sociologie de Georg Simmel*, Paris: La Découverte, coll. Repères.
- Weber, M.**, 1924, *Wissenschaft als Beruf*, in *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen : Mohr.

## Abstract

Simmel's ethics is concentrated in his theory of the 'individual law'. Showing that this theory is the result of a transposition of the vitalist critique of the concept from epistemology to ethics, the author argues that Simmel's ethics is not so much indebted to Nietzsche as to Bergson. Criticising the violent abstraction of Kant's categorical imperative, Simmel develops a vitalist ethics with an aesthetic bent: the individual is supposed to design his or her life as a work of art that follows its own individual law. Thanks to this move from a deontological to an existential ethics, Simmel avoids the abstractions of Kant, but the reverse side of this move is that, unlike Kant, he cannot guarantee that the law of the individual does not enter into a conflict with the law of humanity.

## Author

Frédéric Vandenberghe is lecturer in sociology at Brunel University in London and post-doctoral fellow in philosophy at the University for Humanist Studies in Utrecht.

Address: F. Vandenberghe, P.O. Box 797, 3500 AT Utrecht, The Netherlands.  
E-mail: f.vandenberghe@brunel.ac.uk